



Septembre 2024 – N° 81

Madame, Monsieur, Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens

Les vacances d'été touchent à leur fin. L'heure de la rentrée a sonné.

Nous espérons que ces vacances estivales se sont déroulées pour le mieux, et que chacune et chacun a pu profiter de cette pause pour se ressourcer et recharger les batteries.

Comment garder la sérénité engrangée pendant le repos estival et résister à la panique de la nouvelle organisation familiale suscitée par la rentrée, qu'elle soit scolaire, professionnelle ou associative.... ?

Comment rester détendu face aux caprices de la météo, aux moustiques, aux nuits qui s'allongent.... ?

Rendons-nous à l'évidence, nous vivons dans une commune privilégiée où il est facile de s'épanouir !

La rentrée est une réelle opportunité d'intégration, notamment au sein des associations communales mais également en apportant son aide, ses idées ou suggestions au Conseil Municipal.

Devenez acteur de la vie communale !

Nous sommes à votre écoute.

Je vous invite d'ores et déjà à venir participer AUX SOIRS BLEUS le samedi 7 septembre à partir de 19 heures au Pré de la Cure !

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une joyeuse rentrée à toutes et tous !

Votre Maire

Brigitte BAPTISTE

Ecole des Sources

2 septembre 2024 : Rentrée des classes

Reprise d'un rythme de vie plus classique pour la plupart : quelques larmes pour les plus petits et bouleversements des habitudes, éclats de voix et de rires pour les plus grands qui retrouvent des camarades...tout bronzés !

Très peu de changement cette année les effectifs sont stables tant du côté des personnels (enseignants et périscolaires) que du côté des élèves.

77 élèves attendus : 17 Petite Section et Moyenne Section, 20 Grande Section et Cours Préparatoire , 19 Cours Élémentaire 1 et 2 , 21 Cours Moyen 1 et 2.

Seul changement notable au niveau de la "garderie".

Un seul site dans l'enceinte de l'école élémentaire avec 2 salles dédiées :

- une pour les maternelles (ancienne salle d'arts plastiques)
- et une pour les CE et CM (ancienne salle verte)

Ces deux salles sont contiguës et communicantes ce qui va permettre une meilleure gestion.



Pré de la Cure. Incivilité !!!

Nous venons de découvrir un nouvel acte de vandalisme au Pré de la Cure.

Des individus, sans doute très très intelligents !! viennent de dérober la plaque inaugurale fixée sur la clôture bois du City-Stade. Les enfants et en particulier les membres du CMJ vont peu apprécier un tel comportement imbécile.



Non reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de l'année 2023

L'arrêté du 23 juillet 2024 a été publié au journal officiel du samedi 3 août 2024 pour le phénomène de **mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols**.

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

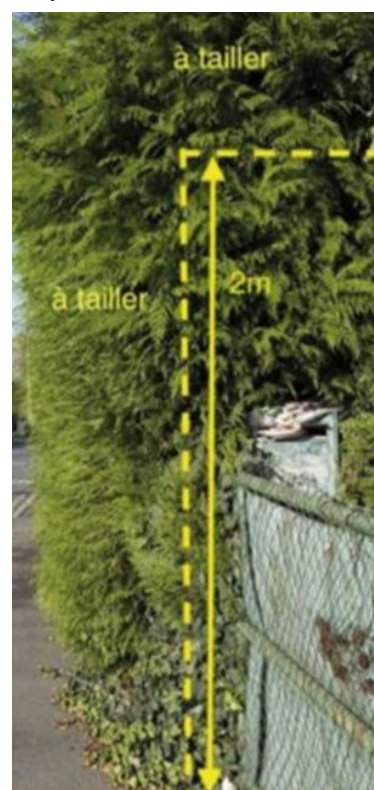
- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public)
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public** (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- **Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le Garde Champêtre communal va réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux.

C'est pourquoi , il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).



Travaux pendant la période estivale

Tous les bâtiments de la commune

Contrôle annuel des installations électriques et reprise des dysfonctionnements.



Equipements ludiques et sportifs

Contrôle annuel dans la salle de sport, à l'école et au Pré de La Cure.

QUAI 55

Remplacement du moteur de la VMC au salon de coiffure

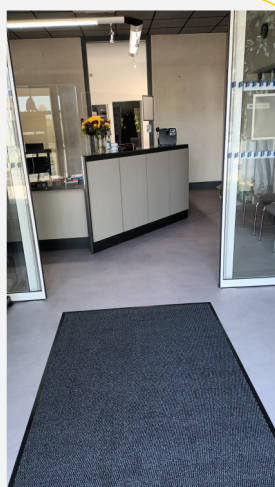
Salle de sport

Reprise de l'étanchéité de la toiture et des chéneaux par une entreprise spécialisée la SMAC.



Mairie

Remplacement de la chaudière gaz très énergivore et vétuste par une pompe à chaleur air/air, rénovation du sol de l'accueil et des couloirs, reprise en peinture de l'accueil et des couloirs.



Restaurant scolaire

Achat d'une cellule de refroidissement permettant d'abaisser rapidement la température d'un plat cuisiné en seulement quelques minutes améliorant ainsi la qualité et l'hygiène des plats.



Installation d'un radiateur dans la salle de plonge.

Un grand merci à l'Amicale Laïque pour le don couvrant l'achat de la cellule de refroidissement.

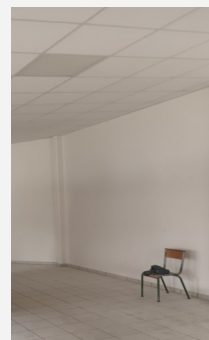
Classe du directeur

Remplacement des radiateurs obsolètes et sous dimensionnés.



Bibliothèque, salle informatique et salle de travaux manuels

Reprise total de la couverture pour assurer l'étanchéité, remplacement du faux plafond et de l'isolation, rénovation et peinture des murs, mise en place de lampes led à la place de l'éclairage traditionnel.



Suite aux malfaçons de construction en 2004 les fuites sur la toiture et les puits de lumière ne permettaient plus l'utilisation des salles

Garderie périscolaire

Pour regrouper l'accueil sur un seul lieu, percement d'une porte entre la salle de travaux manuels et la salle multi-activités.





SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

A partir de 19 heures au Pré de la Cure - Rue du stade

Concert et spectacle de feu gratuits



Buvette et restauration

Comité des fêtes

Paëlla Géante par le cow-boy gourmand

Food truck Crêpes en folie

21 h - JULIANNE JOE

La voix pleine d'émotions et d'authenticité à la couleur celtique de Julianne Joe nous rappelle celle de Sinead O'Connor. Guitariste émérite, elle vous invite à un voyage singulier, sensible et envoûtant.



22 h - ETINCELLE / COMPAGNIE SUPER CHO

Flammes, braises, pyrotechnie, incandescence, lumière ! Tantôt mystique, tantôt rock'n roll, ce spectacle est une cascade de tableaux spectaculaires, poétiques et virtuoses.



A découvrir

Représentation artistique de la topologie des Sources de la Touvre par **Simon Dardet et Emma Béguin**. "A travers le filtre de nos techniques et de nos univers graphiques nous souhaitons mettre en valeur les différents aspects et particularités liés à ce lieu en créant une sculpture. Elle sera constituée d'un plan de la zone brodée et égayés de détails graphiques en volumes de fil de laiton et papier de soie".

Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre

1 Route des Sources 16600 Touvre - mairie@touvre.fr - Tél : 05 45 65 50 46

Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE.

Rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD.

Mise en page, impression et distribution par nos soins.

Dépôt légal - Septembre 2024.



Rejoignez-nous